

# DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

\*\*\*\*\*

ARRONDISSEMENT DE  
MONTARGIS

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT DU GÂTINAIS

Membres en exercice :	67	DÉLIBÉRATION N°	27/2022
Membres présents :	34		
Nombre de pouvoirs :	8	SÉANCE DU	23 juin 2022
Nombre de votants :	42		

Date de convocation : 17 Juin 2022

Date d'affichage : 25 Juin 2022

Le vingt-trois juin deux mille vingt-deux, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle Socio Culturelle à Cepoy en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MMES et MM.

CCCFG : COUTEAU Evelyne, FÉVRIER Albert, De WILDE Florent, DUCARDONNET Alexandre, MALET Jean-Jacques, MOREAU Philippe.

3CBO : BETHOUIL Christophe, BURON Jocelyn, CORBY-GUÉNÉE Catherine, DUPUIS Thierry, HAMON Stéphane, LAPENE Jean Pierre.

CC4V : BERTHAUD Jean, GADOIS Céline, LARCHERON Gérard, NÉRAUD Frédéric.

AME : BILLAULT Jean Paul, CHARLES Valerie, CHRISTODOULOU Alexis, De LAPORTE Hélène, DEMAUMONT Franck, DIGEON Benoît, DUCHENE Jean-Marie, DUPATY Gérard, GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, GUERIN Régis, FAURE Cyril, GAILLARD Michel, LEON Fabien, LORENTZ Gérard, MASSON Olivier, , MASTYKARZ Catherine, TOURATIER Claude, TERRIER Charles.

**ABSENTS EXCUSÉS :** MMES et MM.

CCCFG : MARTIN Valérie, ROBINEAU Isabelle, WURPILLOT Stéphanie.

3CBO : CHEVALIER Jean Luc, LUCAS Nathalie, MONIN Ghislaine, PIGOT Pierrick.

CC4V : BERNARD Françoise, DHAMS Hélène, LAMIGE-ROCHE Chantal, LEROY Angélique.

AME : BASCOP Valérie, BOUQUET Christophe, BOUSCAL Fabrice, CARNEZAT Marie-Laure, COULON François, DESRUMAUX Vincent, GODEY Éric, JOLIVET Thierry, LAVIER Jean-Charles, LELIEVRE Gérard, GABORET Grégory, GODEY Eric, VAREILLES Philippe.

PARTENAIRES : GABORET Jalila, MELZASSARD Corinne.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2022

Application agréée E-legalite.com

**POUVOIRS** : MARTIN Valérie a donné pouvoir à MALET Jean-Jacques, BERNARD Françoise a donné pouvoir à BERTHAUD Jean, LAMIGE-ROCHE a donné pouvoir à GADOIS Céline, BOUSCAL Fabrice a donné pouvoir à CHARLES Valérie, CARNEZAT Marie-Laure a donné pouvoir à DUPATY Gérard, LELIEVRE Gérard a donné pouvoir à BILLAULT Jean-Paul, VAREILLES Philippe a donné pouvoir à DIGEON Benoît, BOUQUET Christophe a donné pouvoir à NERAUD Frédéric.

**Secrétaire de séance** : MME Céline GADOIS de la Communauté de Communes des 4 Vallées est nommée secrétaire de séance.

## **PARTENARIAT ENTRE LE PETR GÂTINAIS MONTARGOIS ET LE PAYS DU GIENNOIS POUR L'ANIMATION DU CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES EST LOIRET 2022-2025**

---

**Monsieur le Président,**

**RAPPELLE** qu'une première convention de partenariat a lié le PETR Gâtinais montargois et le Syndicat Mixte du Pays du Giennois pour l'animation du Contrat d'Objectif Territorial énergies renouvelables thermiques (COT EnR) Est Loiret durant la période du 01/05/2018 au 30/04/2022.

**PRÉCISE** que dans la perspective de l'animation d'un nouveau Contrat d'Objectif Territorial énergies renouvelables thermiques à la même échelle durant la période du 01/05/2022 au 30/04/2025, un nouveau partenariat doit être défini.

À cette fin, une convention de partenariat est proposée entre les deux parties (cf. document ci-joint).

Cette convention précise notamment les engagements des parties avec notamment la mise en place d'un co-pilotage politique du COT EnR, la désignation du PETR Gâtinais montargois comme structure porteuse du COT EnR, la création d'une équipe projet et d'un comité de pilotage dédié, etc.

Les modalités financières prévoient que le PETR Gâtinais montargois, en tant que pilote, assurait le paiement des seuls frais liés à l'animation territoriale du COT énergies renouvelables thermiques :

- salaires et charges du coordinateur du COT Énergies renouvelables thermiques (0,30 ETP),
- partenariat pour le Conseil en Énergie Partagé établi avec l'ADIL du Loiret et d'Eure-et-Loir (reste à charge pour 1 ETP, après déduction de l'aide de l'ADEME et de la participation de l'ADIL)
- partenariat pour l'animation chaleur renouvelable établi avec FIBOIS Centre-Val de Loire (0,43 ETP)
- études et assistances à maîtrise d'ouvrage liées au COT EnR, par exemple la structuration de l'amont de la filière bois énergie et les formations à destination des artisans,
- communication et formation,
- frais de réception.

Tenant compte du nombre de communes de chaque territoire, le Pays du Giennois assurait une participation financière, après déduction des subventions, à hauteur du quart des frais mentionnés ci-dessus.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2022

Application agréée E-legalite.com

# DÉLIBÉRATIONS

N° 27/2022

Cette participation serait versée annuellement au PETR Gâtinais montargois, à année de contractualisation échue (soit au 30/04 de chaque année), sur présentation, par le PETR Gâtinais montargois, d'un bilan financier définitif certifié exact.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** le PETR Gâtinais montargois à établir un partenariat avec le Pays du Giennois pour l'animation du COT énergies renouvelables thermiques Est Loiret et ce, pendant la durée du COT, soit du 01/05/2022 au 30/04/2025.

**VALIDE** les termes de la convention fixant les modalités de ce partenariat.

**DÉLÈGUE** au Président le pouvoir de signer tous les documents liés à ce partenariat.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président  
Frédéric NÉRAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2022

Application agréée E-legalite.com